



Désescalade

Contexte et examen de la formation

Le 31 mai 2021

OTTAWA
POLICE



Désescalade



Définition du Collège de la police de l'Ontario

- § L'emploi de stratégies verbales et non-verbales, visant à prévenir l'escalade ou diminuer l'intensité d'une situation sans employer la force et, si la force est nécessaire, réduire le degré de force, s'il est raisonnablement sûr de le faire.

Autorisation à employer la force



Loi fédérale – Code criminel du Canada

- § **Article 25: Autorisation d'employer la force, le cas échéant**
- § **Article 26: Restrictions à la force excessive**
 - § Les policiers peuvent employer un degré de force raisonnable, nécessaire et proportionné, selon la situation, avec motif raisonnable, dans l'exercice légitime de leurs fonctions.

Formation en recours à la force



Ministère du Solliciteur général de l'Ontario

- § **Normes d'adéquation provinciales (Manuel des normes policières)**
 - § Contenu du programme de formation de base des agents
 - § Requalification à l'interne

- § **Loi sur les services policiers, règl. 926**
 - § Uniformes et matériel
 - § Comptes rendus sur le recours à la force

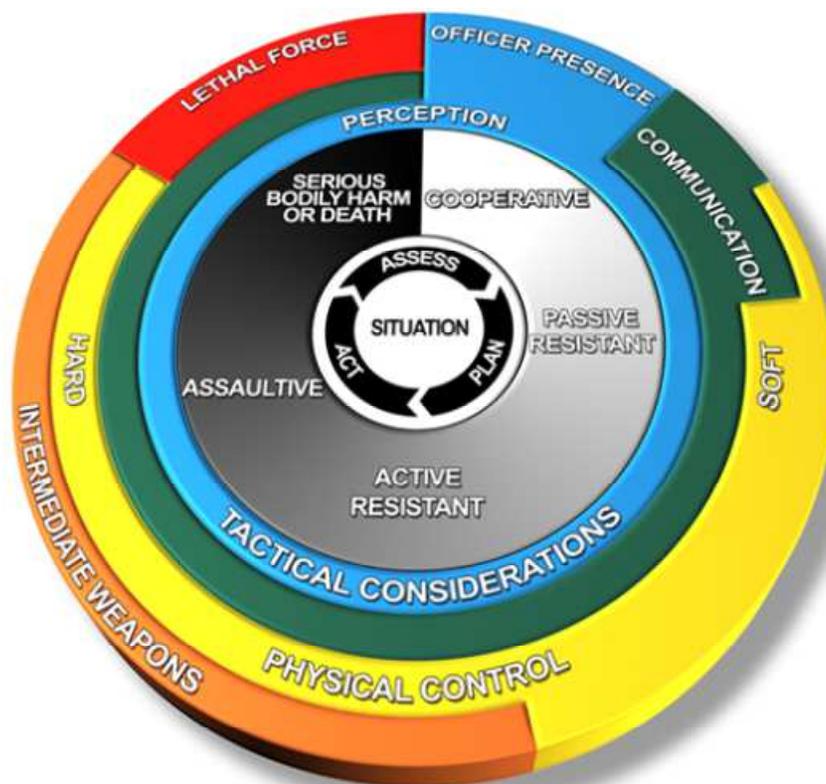
- § **Collège de la police de l'Ontario**
 - § Programme de formation de base des agents
 - § Recherche et développement
 - § Formation des instructeurs



Description et raison d'être

- § Aide visuel conçu afin de faciliter la compréhension du rapport proportionnel entre le comportement d'un individu et les options raisonnables d'intervention
- § La première responsabilité d'un agent de police est de préserver et de protéger les vies
- § La sûreté d'un agent de police est essentielle à la sûreté publique

Modèle ontarien de recours à la force (2004)



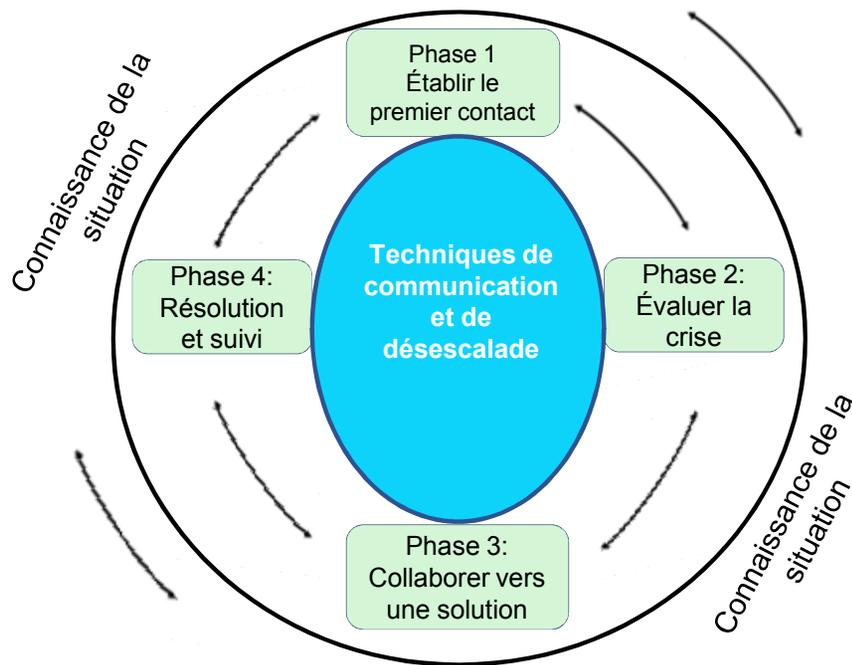
L'agent évalue continuellement la situation et choisit l'option la plus raisonnable dans les circonstances telles qu'il les perçoit à ce moment.

Formation en désescalade



Contexte

- § L'enquête Braidwood de 2010 portant sur la mort de Robert Dziekanski à l'aéroport de Vancouver
- § Le *Justice Institute of British Columbia* mit au point un programme provincial officiel en matière de désescalade
- § Le programme de la C-B fut adopté préventivement par le SPO en 2014
- § Il fut incorporé à toute la formation des recrues et en cours d'emploi du SPO
- § Apporte aux agents une formation approfondie en sensibilisation pour composer avec des personnes en situation de crise, surtout en lien avec des maladies mentales



Modèle de communication et de désescalade

Phase 1
Établir le premier contact

But: Établir un rapport pour commencer la désescalade de la crise

Phase 2
Évaluer la crise

But: Évaluer la crise tout en maintenant le rapport

Phase 3
Collaborer vers une solution

But: Identifier le type d'intervention et créer un appui

Phase 4
Résolution et suivi

But: Faire le suivi des progrès réalisés lors de la phase 3.

Désescalade



Formation par la mise en situation et niveau de stress

- § Intégrée à toute la formation en recours à la force et surtout à la formation du jugement par mise en situation
- § Enseigne aux agents à suivre et contrôler leur niveau de stress interne afin d'optimiser leur démarche
 - § Ceci est le principe de la non-escalade
- § On demande aux agents de surveiller les effets externes de leurs efforts et d'ajuster en conséquence leurs interventions et interactions

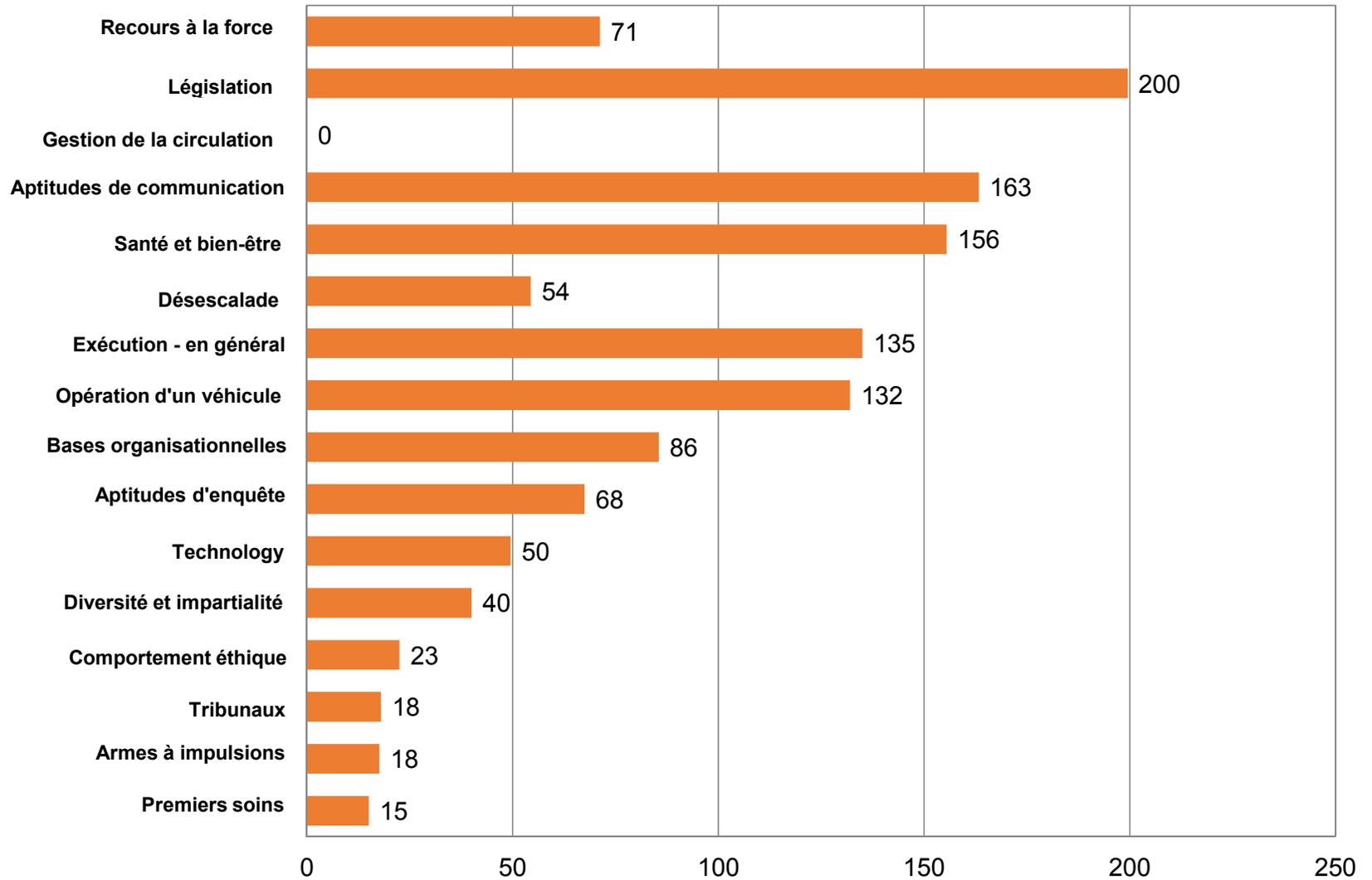
Police juste et impartiale



Fondée sur des recherches universitaires et la science de la partialité humaine

- § Reconnaître nos propres partis pris humains
- § Comprendre comme les préjugés inconscients peuvent affecter les perceptions et le comportement
- § Comprendre comment un travail policier avec des préjugés affecte les membres de la collectivité et le service de police
- § Comprendre comment une police juste et impartiale appuie la légitimité de la police
- § Acquérir des compétences pour réduire l'influence des partis pris et permettre aux agents d'être des professionnels plus efficaces et plus justes

Heures de formation des recrues du SPO



Étapes suivantes



Recours à la force et désescalade

- § **Rapport de l'Ombudsman de l'Ontario**

- § **Mesures préventives au CDP**
 - § Désescalade et FIP
 - § Groupes d'étude

- § **Projets du ministère en cours**
 - § Examen du modèle de recours à la force
 - § Programme provincial de désescalade

- § **Examen théorique: Efficacité de la formation du SPO en matière de recours à la force et en désescalade**